

Lectures

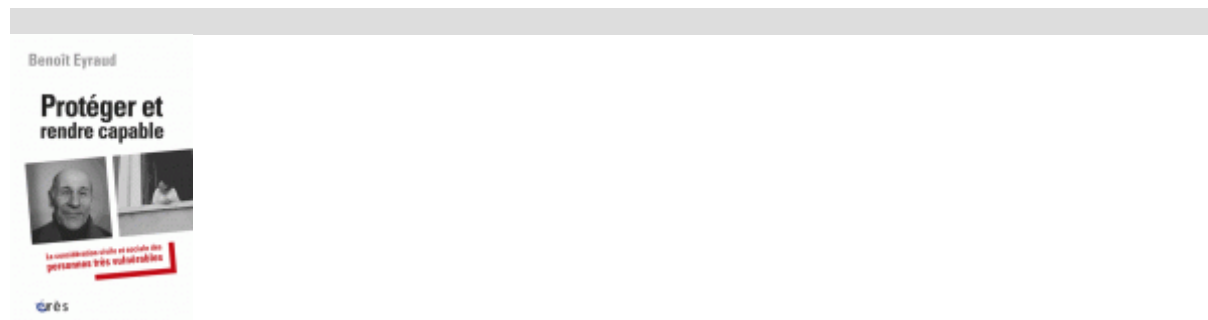
Les comptes rendus

/

2014

Benoît Eyraud, *Protéger et rendre capable*

STÉPHANE HÉAS



Benoît Eyraud, *Protéger et rendre capable. La considération civile et sociale des personnes très vulnérables*, Toulouse, Érès, coll. « Etudes, recherches, actions en santé mentale en europe », 2013, 438 p., préface d'Irène Théry, avant-propos d'Anne Caron-Déglièse, ISBN : 978-2-7492-3340-6.

Vous pouvez commander cet ouvrage sur le site de notre partenaire Decitre

Texte intégral

PDF

- 1 En France, des personnes vivent parfois très tôt avec une réduction de leur autonomie à la suite d'un jugement censé les protéger de leur inconséquence, notamment financière. De fait, cette incapacité relève souvent de « difficultés de gestion » (de soi, des autres, de leur activité professionnelle, de leur argent, etc.). Irène Théry indique dans sa préface que B. Eyraud analyse « ce qu'il nomme le processus d'incapacitation » de ces personnes sous tutelle ou curatelle, soit « la diminution de leurs promesses d'avenir ». Ces dernières années, nous assistons à un recours paradoxal et croissant au droit des (in)capacités dans une société où l'autonomie est, pourtant, largement promue. D'où la question principale de ce travail : cette protection produit-elle un renforcement ou au contraire un « affaiblissement du pouvoir d'être soi des personnes vulnérables » (p. 70) ? Pour répondre à cette question, l'auteur s'appuie sur une ethnographie de cinq années, l'étude de dossiers du service tutélaire de la région lyonnaise (n=78), des entretiens avec les personnes vulnérables dites « demi-capables ». Il complète ce corpus déjà conséquent avec des entretiens auprès des

mandataires et d'autres personnes en charge de cette protection sociale (médecins spécialisés, juges).

- 2 Les refus de participer et plus largement les non-réponses à l'enquête concernent plutôt les hommes. Ainsi, les plus jeunes ont été particulièrement difficiles d'accès. Les rencontrer et les faire parler de soi a pu poser des difficultés en raison d'une marginalité sévère et d'un isolement important. Les non-réponses révèlent également le statut délicat de la parole donnée, dans la mesure où les propos des personnes sont scrutées, analysées, sans cesse... Certains curatélaires considèrent que parler, « l'ouvrir », peut leur porter préjudice. La démarche qualitative est extensive et les analyses particulièrement fournies (427 pages pour cette version allégée de la thèse). Quelques formulations restent parfois un peu floues. Ainsi, les expressions du type « pour un certain nombre d'enquêtés » ou « une majorité des enquêtés interviewés disent... » (et au paragraphe suivant « inversement, beaucoup de personnes protégées... ») contrastent par leur imprécision avec l'ambition scientifique affichée. Difficile parfois de s'y retrouver. Pour autant, le travail est rigoureux et les incertitudes rencontrées par les différents acteurs de cette protection sont particulièrement bien exposées.
- 3 Dans les premiers chapitres l'auteur démontre la « judiciarisation des (in)capacités » doublée de l'émergence d'une professionnalisation de l'activité de protection. Il montre, ensuite, comment la capacité civile de ces personnes est défaite à partir notamment d'un avis médical, souvent psychiatrique, précipitant la force de la loi. Tout se passe comme si se mettait en place une « biographisation » des incapacités ou de l'altération. Or, un dossier précise les arcanes d'un passé parfois tumultueux, douloureux, avec des contextes et des situations familiales, sociales et professionnelles chaotiques. Le contrôle sanitario-médical de cette mesure de protection est prégnant surtout lorsqu'il prend les contours d'un outil thérapeutique pour éviter les rechutes ou bien les défauts d'observance des traitements. Quelquefois les paroles médicales peuvent blesser, effrayer même. Mme Andrée rapporte ainsi lors d'un entretien : « je suis manico-dépressive, et un médecin m'a dit, tous [...] terminent en se suicidant ou dans la rue... ».
- 4 Le jugement qui entérine l'incapacité demeure toutefois discret, sans publicité, limitant une sur-stigmatisation des personnes protégées. Les relations entre les mandataires et les personnes sous curatelle apparaissent complexes, souvent teintées de négociations. Les comportements des uns et des autres sont parfois empreints de connivences, plus ou moins explicites, y compris aux frontières de la loi (en n'évoquant pas un travail souterrain par exemple). Car les rôles endossés réellement par les mandataires peuvent être variés et quelquefois au-delà du cadre juridique et de leurs prérogatives légales. Suivant les demandes qui leurs sont adressées, ils peuvent conseiller le ou la curatelaire au niveau financier, familial, et même conjugal. Cependant, si « le travail d'accompagnement se veut éducatif », il reste très normatif, encourageant une « qualité de vie raisonnable », si ce n'est une vie raisonnable. Les relations dans le cadre de la protection légale sont censées « prévenir les risques et adoucir le sort (et notamment) assainir la situation financière ». L'horizon de la (main)levée de la protection est toujours présent même si sa réalisation est rare et peu demandée par les personnes. Les remaniements identitaires sont permanents pour les personnes très vulnérables, largement invitées à s'exprimer, à justifier leurs demandes (d'argent, de soutien), voire parfois sommées qu'elles sont de s'expliquer sur leurs comportements. Les résistances au système sont précisées, y compris celle qui consiste à ne pas répondre d'une manière précise et intime à l'enquêteur. Reste que ces protections pallient les déliaisons familiales, conjugales et socioprofessionnelles. En allégeant le « fardeau » d'un passé tumultueux, elles permettent un maintien de vie sociale et parfois consolent d'une vie éloignée des projets escomptés. Effet pervers possible, ces protections peuvent renforcer la déliaison : « ...Je vais vous dire quelque chose, quand on est sous curatelle comme ça, votre famille se désintéresse un peu de vous parce qu'elle se dit "ah, maintenant, son argent est géré [...] c'est plus la peine que je m'intéresse tant à elle"... ».
- 5 Au total, les analyses de B. Eyraud font la part belle à une précision sémantique du cadre juridique de ces protections avec les notions de « personne », de « capacité », « d'autonomie » ou bien de « déprise ». Elles détaillent finement les variations repérées

sur le terrain. Cet ouvrage s'adresse à tous les chercheurs et étudiants intéressés par les questions de la protection sociale au sens large et au processus de vulnérabilisation à l'œuvre dans la société française.

Pour citer cet article

Référence électronique

Stéphane Héas, « Benoît Eyraud, *Protéger et rendre capable* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2014, mis en ligne le 30 juin 2014, consulté le 08 mai 2017. URL : <http://lectures.revues.org/15067>

Rédacteur

Stéphane Héas

Sociologue, UFR APS de Rennes 2, Université Européenne de Bretagne, laboratoire VIP&S (Violences Identités Politiques & Sports), EA 4636.

Articles du même rédacteur

Akim Oualhaci, *Se faire respecter. Ethnographies de sports virils dans des quartiers populaires en France et aux États-Unis* [Texte intégral]

Christophe Lejeune, *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer* [Texte intégral]

Francis Ancibure, Marivi Galan-Ancibure, *La méchanceté ordinaire* [Texte intégral]
Tous les textes

Droits d'auteur

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors